

Fiche procédure

Réclamation et appel

En application de l'article 14 du règlement du Challenge EducEco : **RECLAMATIONS**

	RECLAMATIONS	APPELS
	LES DROITS DES CONCURRENTS	QUALITE
Chef d'équipe		
DELAIS		
<ul style="list-style-type: none"> • Réclamations techniques : 30 mn suivant la fin du contrôle. • Réclamations sur les essais libres : dans les 10 min suivant le franchissement de la ligne d'arrivée. • Réclamations sur les tentatives mesurées : dans les 15 min suivant l'affichage des résultats. 		Déclaration d'intention d'appel : par écrit auprès du responsable pôle jury 1 heure après affichage de la décision.
FORMES		
PAR ECRIT		PAR ECRIT
MOTIFS		
Contre : <ul style="list-style-type: none"> • Une décision notifiée par le Directeur de Course (hormis les sanctions signifiées en course). • Un autre concurrent et/ou pilote également inscrit à l'épreuve, pour infraction aux règlements de l'épreuve, pour tout comportement antisportif. • Toute décision du Collège des Commissaires de course. 		
EFFET SUSPENSIF		
Automatique pour les résultats et performances.		
DESTINATAIRE		
<ul style="list-style-type: none"> • Directeur de course, à défaut son adjoint. • À défaut, le Collège des Commissaires de course. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le responsable pôle jury 	
<i>Aucune réclamation ne sera admise si elle est accompagnée, précédée ou suivie d'insultes, invectives, menaces, coups, scandale et autres voies de fait.</i>		
LES DEVOIRS DES CONCURRENTS	<ul style="list-style-type: none"> • Etre vigilant aux affichages et annonces. • Respecter les délais. • Respecter les consignes des Commissaires de course. 	
LES DEVOIRS DES OFFICIELS	<ul style="list-style-type: none"> • Convoquer le(s) intéressé(s) et le(s) concurrent(s). • Auditionner le ou les intéressé(s) en présence de leur(s) concurrent(s). • Recueillir les témoignages. • Statuer le plus rapidement possible. • Signifier la sanction par écrit au chef d'équipe et à son concurrent. • Afficher la décision et la transmettre au centre de calculs. 	
	OBLIGATIONS DES AUTRES OFFICIELS	
	<ul style="list-style-type: none"> • Attendre la fin des délais après affichage des résultats et/ou des décisions du Collège. • Recevoir toute réclamation présentée dans les délais. • Recevoir toute notification d'appel présentée dans les délais. 	